



Les amis de Ramatuelle

Assemblée générale ordinaire

2016



Description du projet et du volet économique de l'hélistation flottante

pour le Golfe de Saint-Tropez

soutenu par Halte Hélico, Airbus Helicopters, Pacte PME,
Pégase Croissance, le cluster SAFE et le Pôle Mer Méditerranée

PRÉSENTATION À L'AUDITOIRE DE L'OBSERVATOIRE MAIRIE DE SAINT-TROPEZ - LE 11 AVRIL 2016

Jean-Claude Molho - Président de l'Association Halte Hélico
VP Hélicos de l'Union Française Contre les Nuisances des Aéronefs UFCNA
Didier Renaux - Executive Consultant Airbus Helicopters et Pégase Croissance,
Président d'Aero Business Engineering

1. Golfe de St-Tropez



— Contexte du projet du Golfe de St-Tropez

- Depuis 1998 et la fermeture de l'hélistation sur décision du Conseil d'Etat et sous la pression des habitants exaspérés par le bruit, les hélisurfaces « sauvages » se sont multipliées jusqu'à 150, puis réduites progressivement à 20 et finalement 7 hélisurfaces responsables

— Un site à priori adapté à ce concept d'hélistation flottante :

- Site enclavé avec un accès routier difficile
- Trafic d'hélicoptères élevé et en augmentation avec clientèle VIP exigeante
- Golfe de St-Tropez très touristique avec des événements majeurs
- Préservation d'un environnement unique (terrestre et marin)
- Réduction des nuisances sonores et aucun survol urbain autorisé

— Contexte régional de la Côte d'Azur

- Concentration de villes côtières à forte fréquentation VIP privé et business avec 3 prospects
- Une demande des opérateurs et des clients privés face aux risques des hélisurfaces « responsables » (risque FOD, inconfort passagers, créneaux horaires inappropriés)

Des autorités prêtes à soutenir cette initiative

- Secrétaire d'État aux transports, la pêche et la mer – M. Alain Vidalies
- Préfecture Maritime - Commissaire Général Hervé Parlange
- Région PACA – ARII - Jean-Yves Longère (Directeur général)
- Communauté de Commune du Golfe de Saint-Tropez - M. Vincent Morisse (président) et Mme Anne-Marie Waniart (VP Transports), etc.
- Commune de Saint-Raphaël – M. Georges Ginesta
- Direction Générale de l'Aviation Civile – DSAC SE - MM Yves Tatiboüet (directeur) et Alex Merhy (responsable projet)
- Sous-préfecture de Draguignan – M. Philippe Portal

2. Volet Économique Hélistation

Le volet économique est considéré comme le volet le plus critique car :

- Majoritairement les acheteurs seront des investisseurs privés, directement ou au travers d'entités juridiques (société, fond d'investissement, operating lessors, etc.)
- Les conditions réglementant la concession et l'exploitation seront fondamentales dans la rentabilité et le niveau de risque des investisseurs

D'où

Une « Ingénierie d'affaires » avec implication de :

- Opérateurs hélicoptères régionaux à l'établissement de la stratégie d'exploitation et définition associée
- Co-investisseurs privés éventuels
- Partenaires pour des actions de sponsoring et/ou d'organisations événementielles

L'établissement du « Business Plan » avec

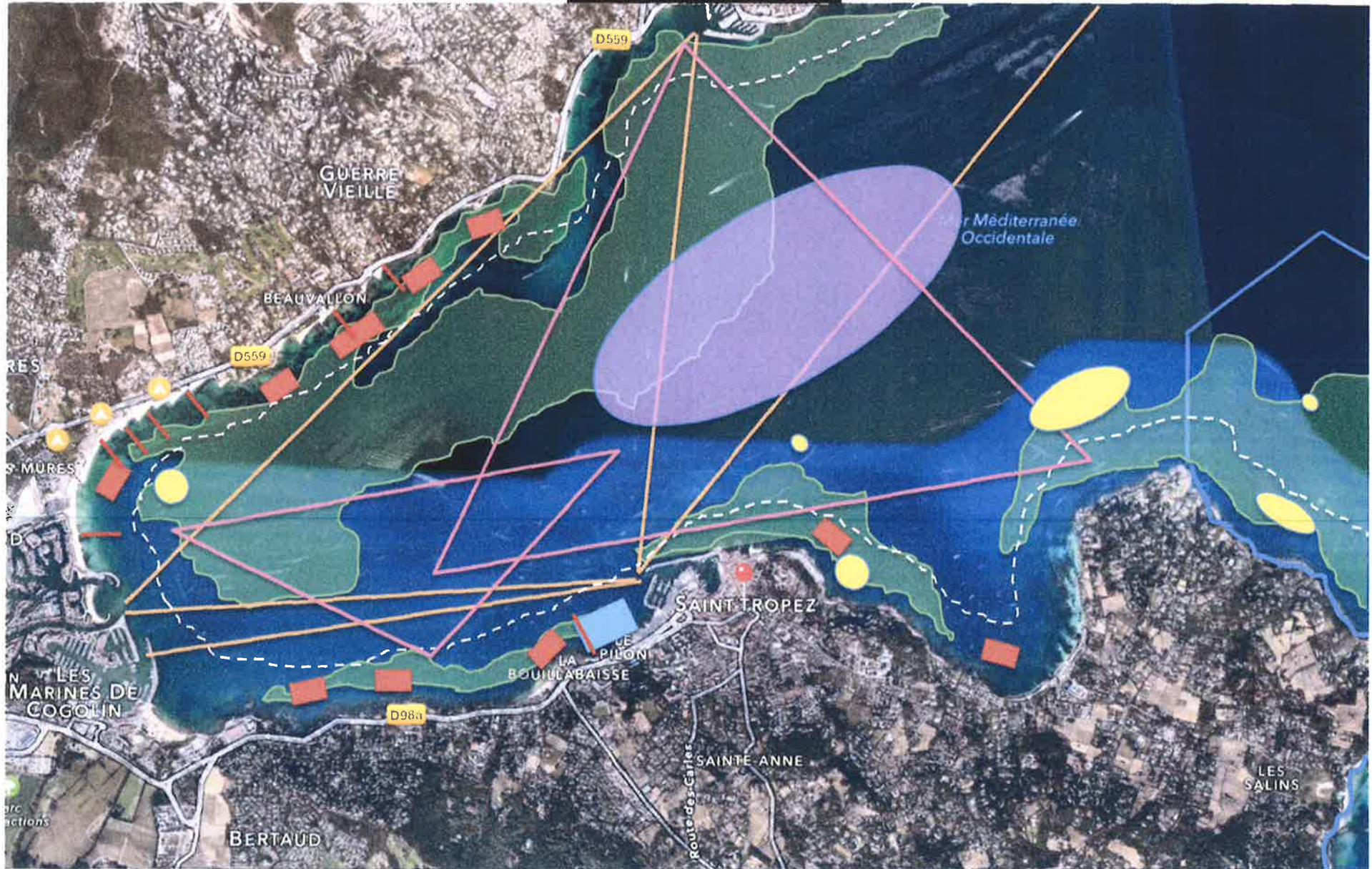
- Une dimension majeure dépendant des Autorités
- Une dimension dépendant de l'exploitant (coûts/recettes d'exploitation, assurance, etc.)
- Une dimension dépendant du Consortium (capacités opérationnelles, coûts d'acquisition et d'entretien)

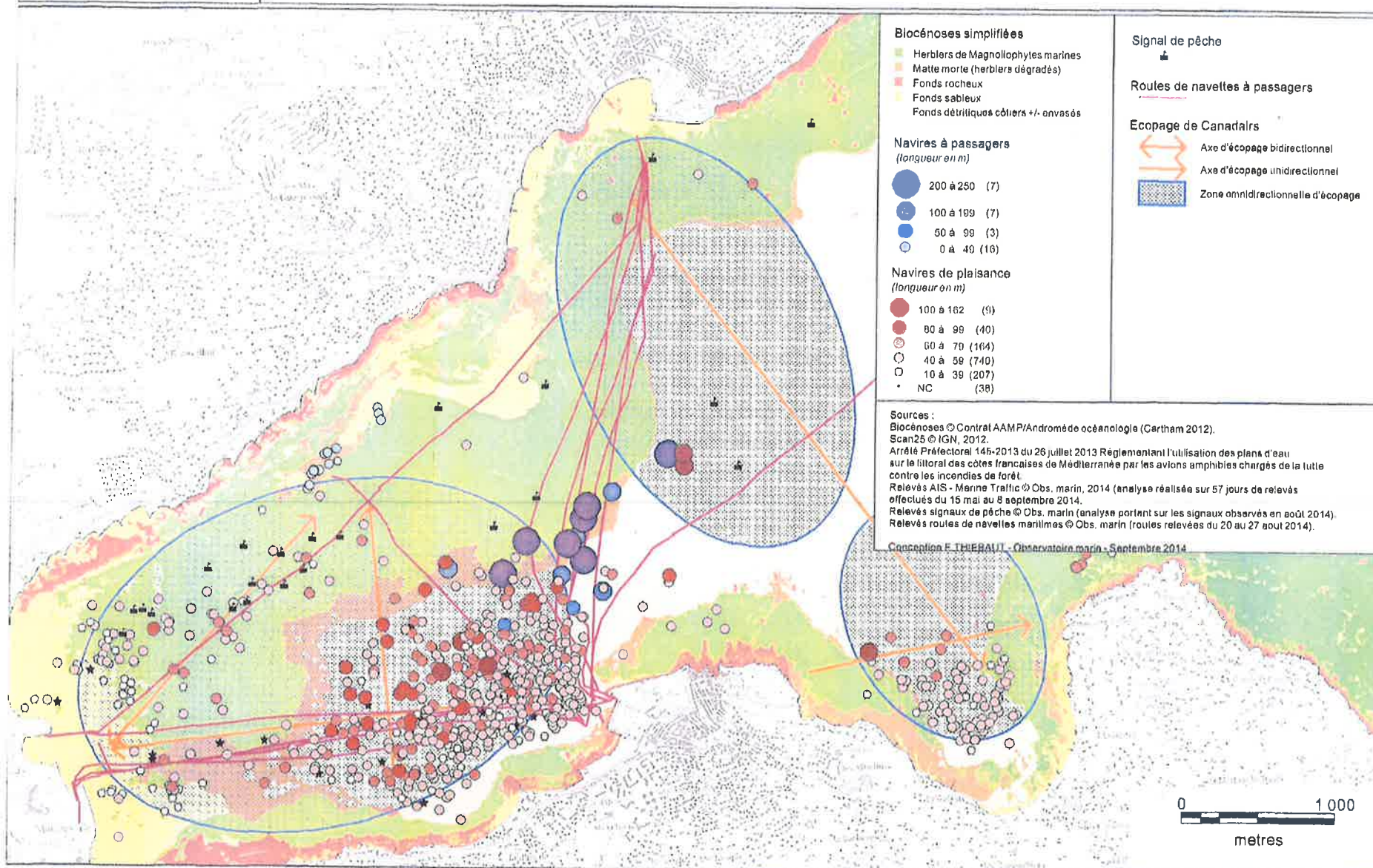
Un accord préalable avec les Autorités en charge des dossiers de la Côte d'Azur

Volet Économique Hélistation

Le « **Business Plan** » sur 20 ans pour une rentabilité acceptable à bonne pour le niveau de risque d'une telle opération (plusieurs investisseurs privés déjà identifiés). Leur l'intérêt est maintenant à consolider avec les hypothèses principales suivantes :

- Concession de 20 ans minimum avec redevance domaniale nulle sur 10 ans
- Réglementation applicable orientant vers, voire imposant l'hélistation flottante
- Plages horaires larges (si possible du levé au coucher du soleil en période à forte activité)
- Partenariat avec Aéroport Nice Côte d'Azur, en particulier
 - ligne régulière entre l'aéroport de Nice et l'hélistation (les hélistations) flottante(s)
 - mutualisation de la fonction AFIS avec l'aéroport international de la Môle
 - coût de parking très faible à nul sur l'aéroport de La Môle
- Partenariat avec un propriétaire de zone côtière pour parking temporaire (telle que l'ancienne BAN de Fréjus à 5' de survol maritime)
- Flexibilité de la tarification selon la catégorie d'hélicoptères et la catégorie d'opérateur (tarif moyen de 250€/poser)
- Soutien des autorités locales bénéficiant de l'impact économique et de la résolution des nuisances sonores (Communauté de Communes, Région)
- Coûts de possession (acquisition, entretien) et d'exploitation optimisés
- Recettes complémentaires de sponsoring et d'événementiel.

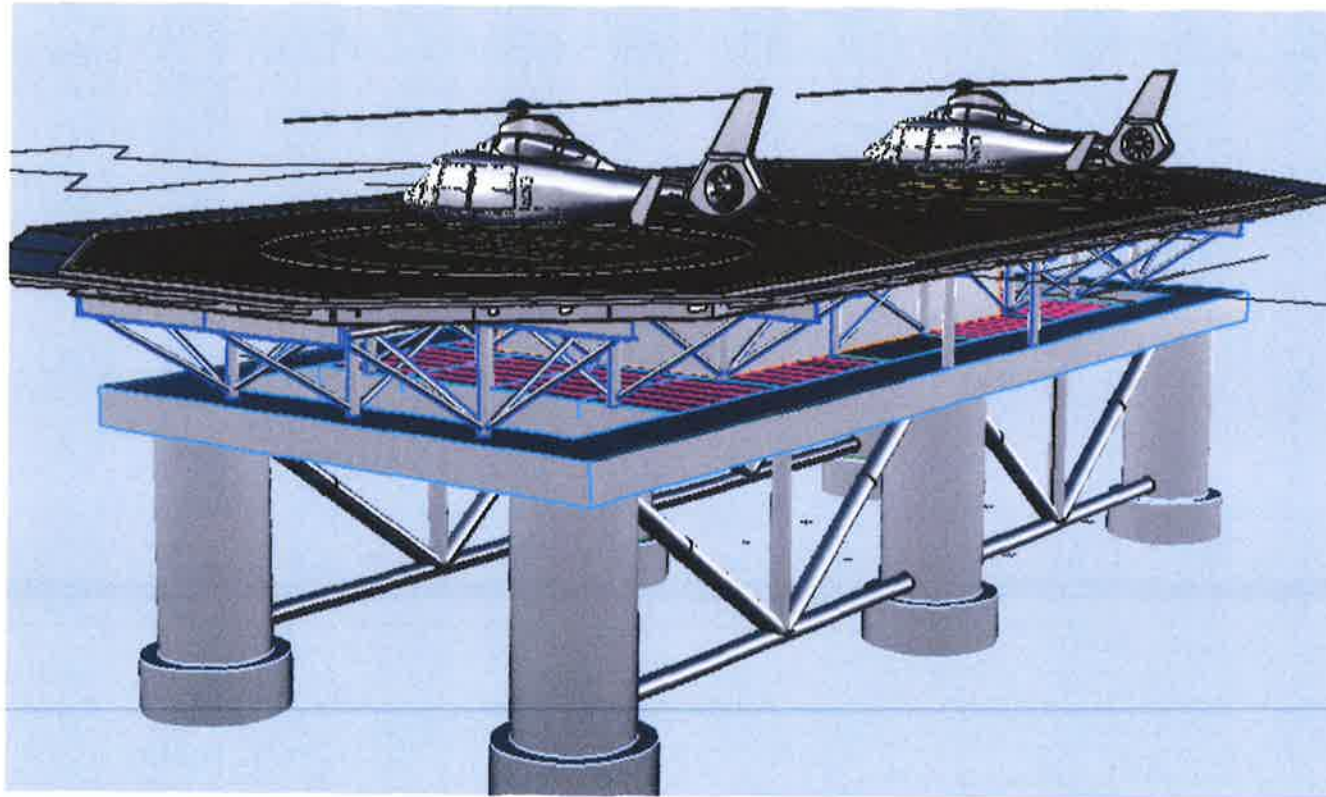




Zone(s) préconisée(s) pour la 1^{ère} héliportation flottante avec les trouées aériennes d'approche et de décollage



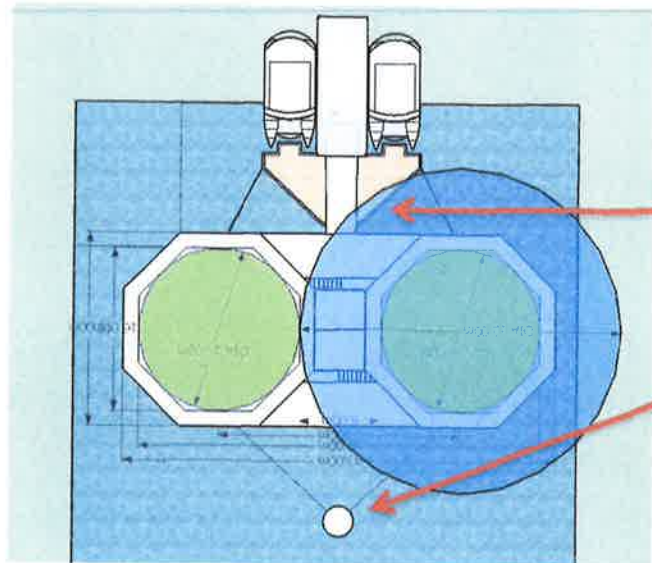
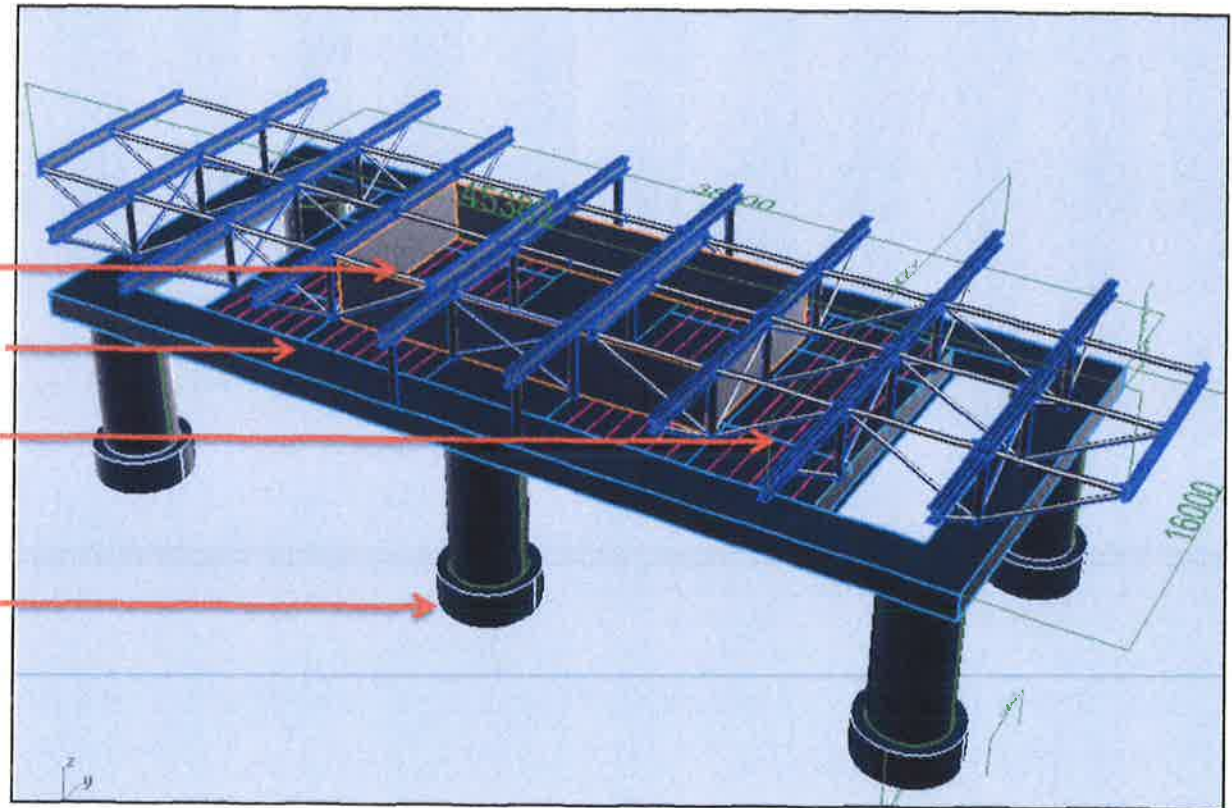
3 Le produit - l'hélistation flottante SeaPad



- Composée d'un ou plusieurs hélidecks à proximité d'un local d'accueil VIP climatisé
- Ancrée avec un système potentiellement orientable, restant face à la houle et au vent grâce à un équilibre aéro-hydro dynamique pour faciliter l'atterrissage et le décollage des hélicoptères.
- Bonne tenue à la mer dans des conditions sévères
- Capable de recevoir des hélicoptères légers à mi-lourds jusqu'à l'H160
- Certification conforme à la réglementation aéronautique européenne (par la DGAC)
- Certification conforme au règlement du Bureau Veritas pour la structure et les systèmes

Hélistation flottante – Eléments constitutifs

- 2 hélidecks
- 1 hall d'accueil
- 1 pont principal (niveau d'accueil)
- 1 structure de soutien entre pont principal et hélidecks
- 6 flotteurs à colonnes

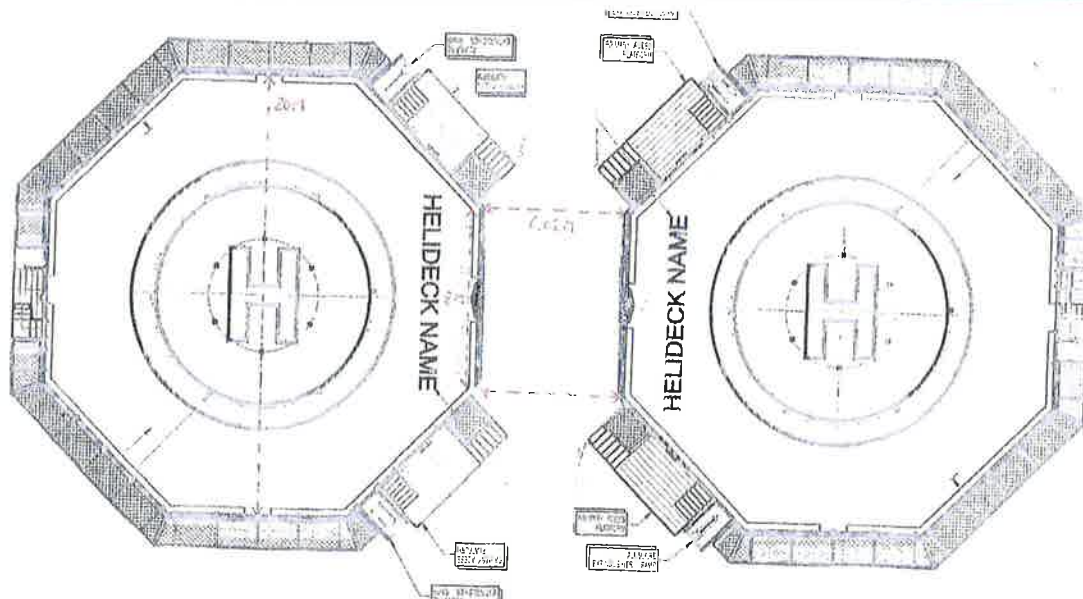
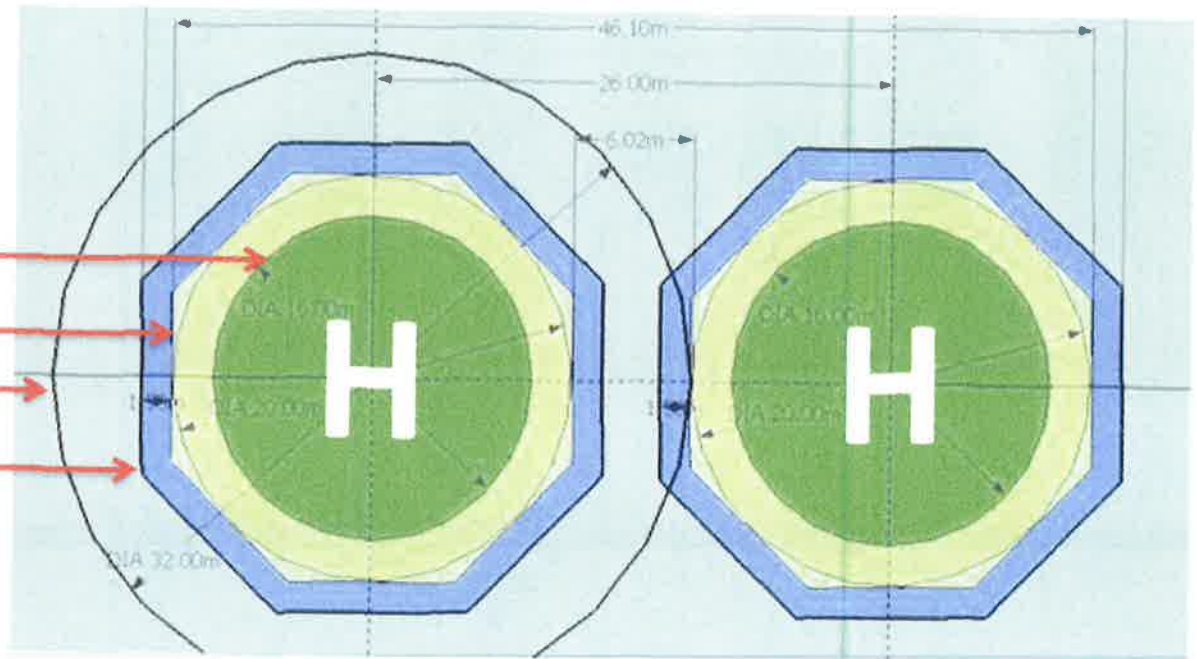


- 1 ponton d'embarquement/débarquement des navettes (2 à 4 simultanément) modèle Polycréatis, système « plug & go »
- 1 système d'ancrage sur bouée munie de 3 ou 4 lignes d'ancre pour l'hélistation orientée face à la houle au maximum
- Option ancrage fixe pour St-Tropez

Hélistation – Héliports

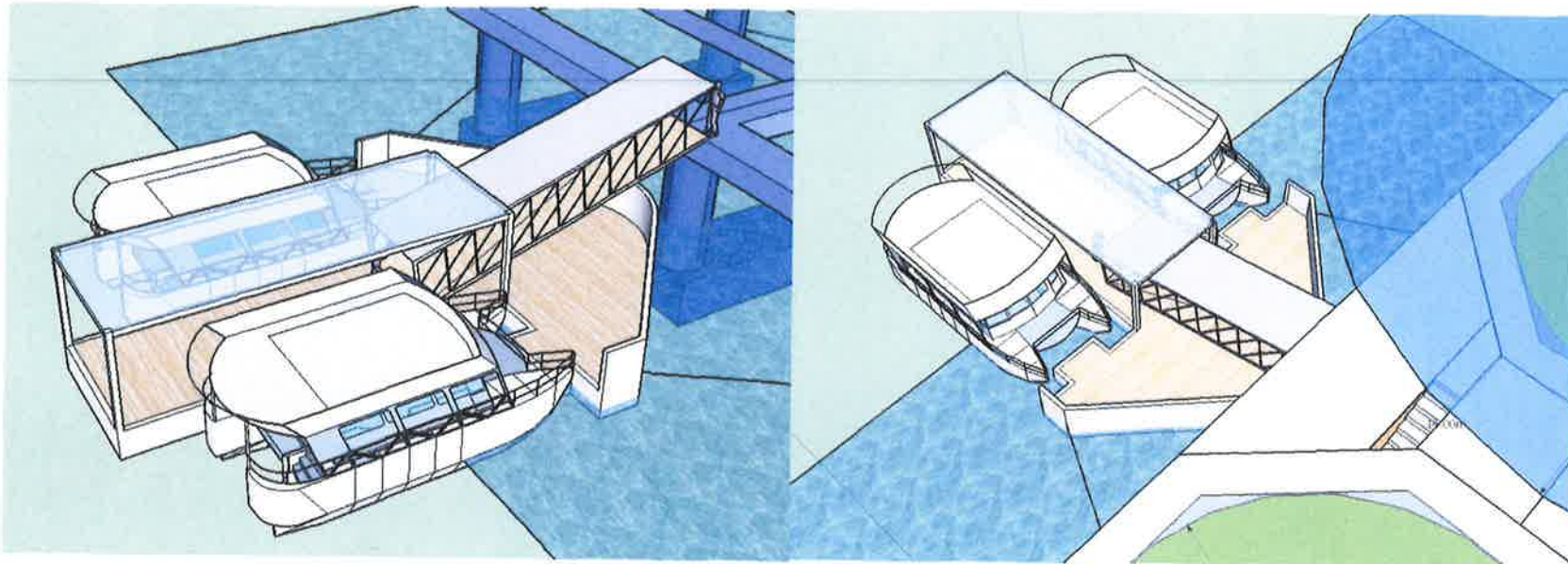
- Pour hélicoptères jusqu'à
 - 5,3 t
 - D = 16 m

- Limite de FATO et TLOF
- Limite d'aire de stationnement
- Limite de l'aire sécurité
- Filets 1.5 m de large



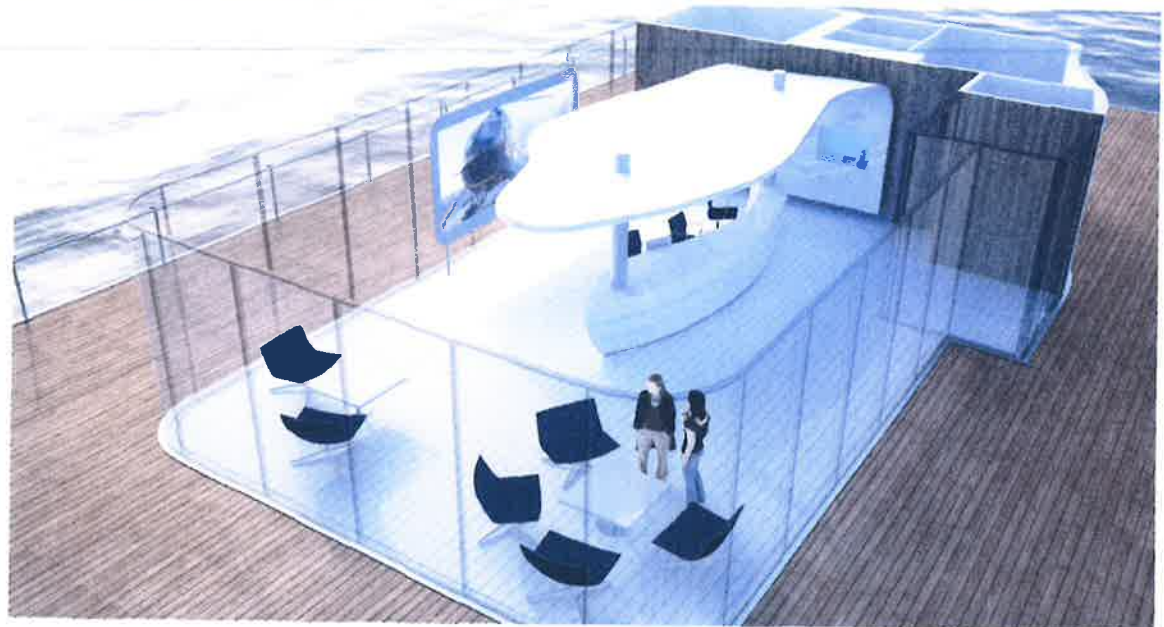
Hélistation – Ponton pour navettes

- Accueil simultané de **2 à 4 navettes de 7.5 m** (Sunshuttle 23 Plug&Go de PolyCréatis)
- Embarquement/Débarquement à l'abri de la houle (les passagers ne doivent être ni mouillés ni déséquilibrés)
- Ponton à l'extérieur du flotteur
- Ajout d'une toiture de protection des personnes du souffle des hélicoptères

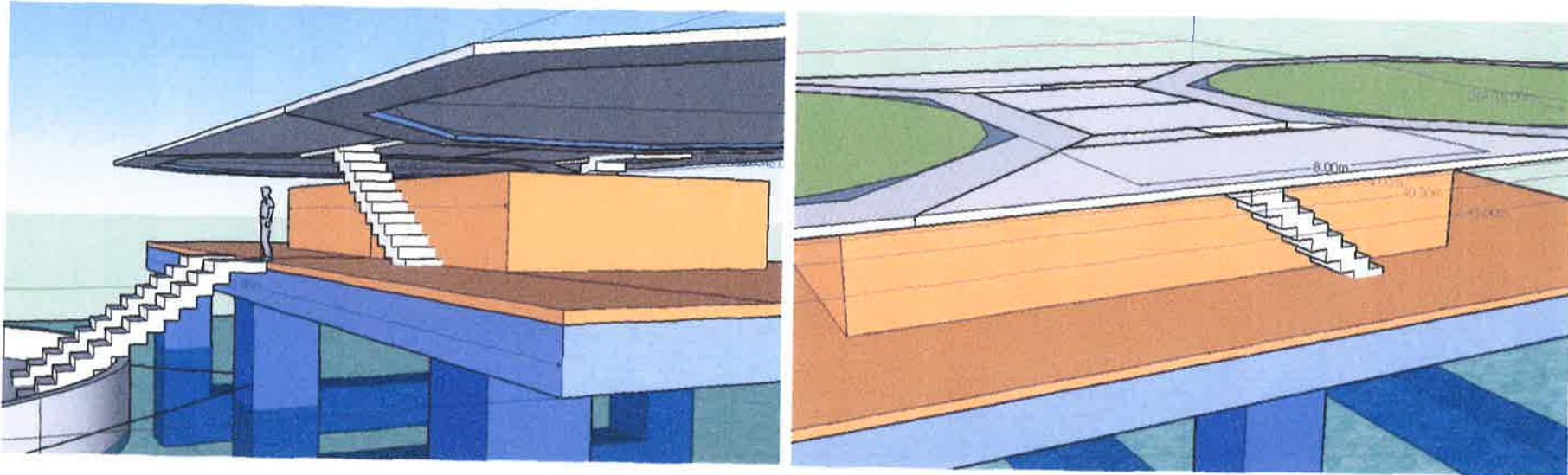


Exemple pour 2 navettes

Hélistation – Agencement du hall d'accueil

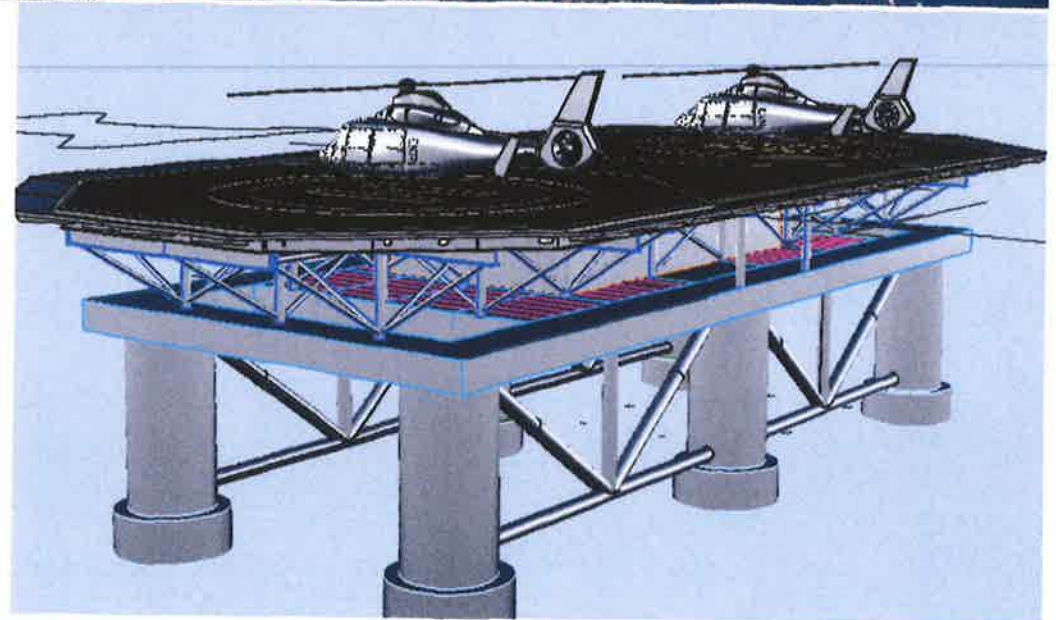


Hélistation – Personnel et passagers



- 1 hall d'accueil ayant la capacité d'accueillir la totalité des personnes à bord (hélistation + ponton)
- 8 passagers max par vedettes : **32 passagers** au total
- Personnel dans le hall d'accueil : 1 AFIS, 2 hôtesse d'accueil, 2 chiens jaunes, 1 pompier, soit **6 personnes** au total
- Total de **38 personnes** à bord au maximum
- Pas de logement. Repas livrés uniquement
- WC et lavabos : 2 au total (1 pour femmes / 1 pour hommes)

Objectif : saison 2018 - 2019



Contact :

Xavier Tripier-Larivaud, GM Headland

Tel : +33 (0) 631 052 642

Mail : xtl@headland-consulting.com